

Prostitué(e)s

Quand la clandestinité du tapin
met les travailleuses du sexe en péril

De source policière, le nombre des prostitué(e)s aujourd'hui sur le territoire français se situe dans une fourchette allant de 15 000 à 20 000 personnes – tous sexes, nationalités et zones d'activité confondus. Cet ordre de grandeur, largement inférieur à celui de la plupart des pays européens si on le rapporte à leur population globale, a peu bougé durant des décennies. Cette stabilité tient sans doute à la pérennité d'un cadre légal relativement permissif ayant succédé à la fermeture des « maisons closes » dans l'immédiat après-guerre.

La législation privilégie en effet la lutte contre le proxénétisme – incluant tout individu « jouissant des fruits » ou « favorisant » des actes charnels rétribués. Quant au (à la) prostitué(e), il (elle) a su s'accommoder, depuis près d'un demi-siècle, d'une sorte de tolérance à double tranchant : seul le flagrant délit de « racolage » peut lui être reproché dans l'exercice de ses fonctions. Ni strictement réglementée ni prohibée en tant que telle, la pratique de la prostitution a cependant connu ces dernières années de brutales évolutions dans sa géographie professionnelle, ses composantes démographiques et ses conditions sanitaires. Au gré d'un cadre législatif de plus en plus répressif et d'une campagne de lobbying féministe prônant l'extinction indifférenciée de

cette « traite des êtres humains », ce sont d'abord les « putains » – filles, garçons et transgenres – qui, bien au-delà de leur semi-clandestinité plus ou moins subie ou assumée tant bien que mal, se voient rannonné(e)s à force d'amendes aux taux prohibitifs, expulsé(e)s en tant qu'immigré(e)s irrégulier(e)s. Sans que leurs passeurs et protecteurs mafieux soient pour autant inquiétés. Pour finir, ils (elles) sont sommé(e)s de disparaître des trottoirs des centres-ville ou des périphéries de Paris, Lyon ou Toulouse.

C'est ce processus d'invisibilisation forcée, sur fond d'hypocrisie stigmatisante, de paupérisation sans alternative sociale et de politique du pire sanitaire que nous voudrions mettre ici en relief, à partir d'un bref panorama, forcément lacunaire, étant donné les us et coutumes de discrétion propres à un milieu si hétérogène qu'il résiste à toutes les généralisations abusives et aux fausses compassions moralisantes.

L'émancipation des « traditionnelles »

Le sexe payant proposé sur la voie publique, celui des ancestrales Vénus de trottoir, était encore largement majoritaire il y a une trentaine d'années dans la plupart des grandes villes françaises. Jouant sur les limites réglementaires de l'exhibition et de la discrétion, la prostitution parisienne *intra muros* jouissait de périmètres d'activité bien connus. La clientèle masculine avait alors le choix parmi les principales zones de fixation : l'avenue Foch et ses alentours, le quartier chaud de Pigalle, les abords de la gare de l'Est, les rues situées entre la Madeleine et la gare Saint-Lazare, et la célèbre rue Saint-Denis essayant des anciennes Halles au boulevard Bonne-Nouvelle. Depuis, cette cartographie a connu de profonds bouleversements, déstabilisant les conditions d'existence des premiers concernés. Les « anciennes », ayant exercé rue Saint-Denis, rue Joubert ou dans le XVI^e arrondissement entre 1970 et le milieu des années 1990, évoquent cette époque comme un « âge d'or ». Au-delà des effets trompeurs de la nostalgie rétrospective, on peut recouper dans la diversité de leurs témoignages les points communs de la progressive émancipation de celles qu'on appelle désormais les « traditionnelles ».

Pour Brigitte, banlieusarde et fille d'ouvrier, la rupture date des « événements de 68 ». Forte d'un simple certificat d'études, l'adolescente « bosse comme guichetière » la journée, mais fréquente aussi les boîtes de nuit. Fuyant la violence d'un père, mais aussi la morale étouffante de son milieu, elle lui préfère le noctambulisme des « filles de mauvaise vie ».

Prenant déjà la pilule à dix-huit ans en cachette de sa mère et se sentant « incapable d'entrer dans les normes », cette « rebelle » fait d'abord la gogo-danseuse à Montparnasse, puis l'escort-girl en Angleterre, l'entraîneuse à Pigalle, un peu d'abattage à la Goutte d'or, et enfin le tapin, par l'entremise d'une « copine », dans l'Ouest parisien. Elle a donc connu des « maris » qui exigeaient la « comptée » de leurs filles et ne leur rétrocédaient qu'un « billet de 100 balles ». Affirmant n'avoir jamais été « tenue » par personne, elle se souvient de la mainmise des macs du milieu marseillais ou des Corses sur les quartiers chauds, mais souligne leur perte d'influence au cours des années 1980, face au puissant réseau de solidarité entre filles « libres », partageant équitablement les frais de location des studios ou accédant à la propriété de leur lieu de travail, et échappant ainsi au racket des bailleurs protecteurs.

Liliane, elle, a commencé sa carrière de prostituée dans un « bar montant » d'Amsterdam en 1976, après avoir pratiqué l'intérim pendant six ans comme secrétaire ou « pire encore, ouvrière dans une usine de montage de téléviseurs ». Elle a gardé de cette expérience du salariat classique un « dégoût des contraintes et de la hiérarchie ». Intransigente sur sa conception de la dignité féminine, elle conclut : « Je suis pas du genre à me laisser mettre une main au cul par le patron. » De 1977 à 1984, elle vend ses charmes non loin de la rue Saint-Denis. Sous-louant un studio à quatre selon des tranches horaires précises, elle paie une somme forfaitaire à la propriétaire : une « tôlière » maquée par son « voyou » qui encaisse. Cette taxation non prohibitive, loin des formes antérieures d'assujettissement des filles, laissait à la prostituée l'usage du reste de ses gains, encore conséquents. L'intensification de la lutte contre ce proxénétisme hôtelier va permettre à Liliane, qui se définit comme « une cigale plutôt dilettante », de s'acheter son propre studio. Une grossesse « accidentelle mais désirée » et une aventure sans grand lendemain la pousseront à retourner à la vie active « classique ». Mais, à la fin des années 1990, c'est en « mère sans ressources » qu'elle retournera tapiner, au bois de Vincennes cette fois. Et après quelques belles saisons dans le confort individuel de sa camionnette, l'enfer de la paupérisation et du harcèlement policier la fera sombrer dans une dépression nerveuse.

Quant à Michèle, Nicoise amourachée d'un petit voyou emprisonné, elle ne s'est jamais sentie « obligée », « grisée » plutôt, par la possibilité de « couvrir [sa] famille de cadeaux » et de « vivre intensément la nuit ». Lâchée par son amant ex-taulard et terrorisée à l'idée d'être reconnue par ses proches, elle monte à Paris. Ses « copines de tapin » la mettent en contact avec des bars à entraîneuses de Pigalle. Mais, ça lui déplaît « de

devoir [se] laisser tripoter par un chieur pendant deux heures avant de faire [sa] passe ». Du coup, elle migre rue Saint-Denis au milieu des années 1990. Et là, elle déchant rapidement. Depuis l'arrivée des réseaux africains, la concurrence fait rage et la répression policière s'accroît, d'autant que le développement d'un trafic de stupéfiants, et les petits « vols avec violence » qui vont de pair provoquent une désertion de la clientèle. Raréfaction des habitués, règlements de comptes entre filles et fermeture de nombreux studios : une « belle époque » est en train de s'achever. Peu avant l'an 2000, comme nombre de ses semblables, Michèle loue une camionnette et tente sa chance à Vincennes, non sans avoir payé un « ticket d'entrée » à la bande organisée assurant de loin sa discrète protection. Sauf que, « au Bois aussi », les temps changent. Trois ans plus tard, Michèle se fera quotidiennement verbaliser, garder à vue, puis, finalement, déposséder de son véhicule mis sous séquestre, sans autre issue qu'un RMI pour compenser son inactivité forcée.

Fin de l'âge d'or

Ces témoignages parcellaires sur la prostitution de rue parisienne ne suffisent pas à expliquer l'exode massif – et son corollaire, le renfermement dans des lieux clandestins – qui s'est produit au cours de la dernière décennie. À ce mouvement d'invisibilisation correspond un faisceau de motifs distincts. La progressive disparition en centre-ville des lieux-dits de la prostitution est d'abord un phénomène urbanistique. Ce rejet vers la périphérie fait partie d'une tendance plus générale à la relégation sociale des habitants des quartiers populaires ou socialement mixtes vers des banlieues de plus en plus lointaines. C'est d'abord la flambée des prix et l'incessante spéculation immobilière qui ont précipité la crise des activités liées au sexe payant au cœur de la capitale française. Embourgeoisement oblige, ce sont ensuite les préjugés et les appréhensions des nouveaux habitants de ces quartiers réhabilités qui ont sonné le glas du tapin à l'ancienne. Même le vaste quartier de Pigalle, dédié à une clientèle touristique, a connu un nettoyage de ses trottoirs au seul bénéfice d'un commerce sexuel « enfermé » dans des bars ou des peep-show. Ailleurs, la gentryfication de l'habitat a fait le reste. Ce mouvement de rejet diffus, relayé au plus haut niveau, n'a pas été sans conséquences financières, psychologiques et sanitaires. La fuite hors des territoires centraux s'est accompagnée pour la plupart des « traditionnelles » de la perte d'un ancrage social, convivial et même festif, de la perte parfois définitive

d'une clientèle fidélisée, d'une baisse de plus de la moitié de leurs revenus et d'une fragilisation de leurs conditions d'hygiène alors même que l'épidémie de sida décuplait les risques encourus.

Le second phénomène tient à l'afflux durant les années 1990 de prostituées dites « étrangères ». Un bref historique s'impose à propos de ces vagues de migration. Dans le sillage des transsexuels et travestis brésiliens, dès la fin des années 1970, on voit d'abord arriver quelques filles d'Équateur ou de Colombie, puis à partir de 1991 des Albanaises, bientôt rejointes par des Bulgares, des Russes, des Ukrainiennes, des Roumaines, des Lituaniennes et des Kosovares, tandis que d'Afrique subsaharienne, commençaient à arriver d'autres prostituées, pour la plupart du Ghana, du Nigeria ou de la Sierra Leone. Ces nouvelles arrivantes ont fini par représenter à la charnière de l'an 2000 près des deux tiers de la prostitution parisienne. L'arrivée massive des filles de l'Est et des Africaines anglophones n'a pas été sans inquiéter les « anciennes », anxiété concurrentielle liée à la jeunesse de ces recrues face au « vieillissement du cheptel », comme l'explique crûment Liliane.

Les relents xénophobes n'expliquent pas seuls la gêne face aux « étrangères ». On notera d'ailleurs que les Maghrébines exerçant sur la voie publique n'ont pas eu à subir les mêmes préjugés. Pour la bonne raison que, répudiées au pays ou mises à la rue suite à un divorce ou un veuvage après regroupement familial, ces ex-migrantes d'Afrique du Nord ont suivi un parcours douloureux, mais « émancipé » qui paraît familier aux « traditionnelles ». Ainsi, à écouter la quinquagénaire Malika, mère algérienne aux accents d'Arletty, on retiendra le commun dénominateur des travailleuses du sexe de sa génération : « Moi, mon seul maquereau, c'est mon frigo à remplir et mes deux gosses à nourrir. » On pourrait d'ailleurs faire la même remarque à propos des Camerounaises qui, après avoir payé leur dette migratoire à leur « passeur », sont aujourd'hui reconnues par leurs consœurs en tant que filles « libres ».

La méfiance discriminatoire envers les « étrangères » tient donc principalement à leur sujétion à un proxénétisme organisé – mafieux pour l'Europe de l'Est ou plus classiquement lié au « système villageois » des migrations économiques du travail pour l'Afrique – que les « anciennes » sont si fières d'avoir contourné, réaménagé ou refusé. Ainsi, dans un mouvement ambivalent de compassion et de condamnation, juge-t-on durement ces « filles des réseaux » qui « gâchent le métier » et font perdre tous les acquis de solidarité et d'indépendance conquis depuis les occupations d'églises par des prostituées en 1975, à Paris, Grenoble ou à Lyon. On leur impute aussi la transgression d'us et coutumes implicites : casser les prix,

manquer de discrétion vestimentaire, accepter des rapports non protégés. Autrement dit, sur fond de péril épidémique, cette méfiance tient « à la mauvaise image » qu'elles auraient donnée du tapin et qui contribuerait à criminaliser le sexe payant dans son entier. Les « étrangères » ont ainsi pu sembler constituer le facteur déclenchant de l'exode périurbain de toute la profession. De fait, les filles de l'Est, comme les Africaines anglophones ont d'emblée été « placées » *extra muros*, le long des friches déshéritées du nord/nord-est des boulevards des maréchaux, selon un principe d'enclaves ethniques homogènes facilitant un strict contrôle de leur activité par leurs réseaux respectifs. Et cette soudaine visibilité massifiée a en effet donné lieu à une surenchère répressive d'un nouveau genre.

■ Décidément trop visibles

Plaintes des riverains oblige, au début des années 2000, un député socialiste, maire adjoint à la mairie de Paris, dépose une proposition de loi visant à pénaliser les clients, tandis que les médias mettent l'accent sur les maltraitances avérées des esclaves sexuels de la « traite ». C'est dans cette ambiance propice aux amalgames et à la confusion sensationnaliste, et malgré une remobilisation protestataire des prostituées en novembre 2002, que le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, exhume une fois encore l'infraction dite de « racolage passif » (tombée en désuétude puis supprimée en 1994), dans le cadre de sa LSI (loi sur la sécurité intérieure), mise en application en mars 2003.

Au nom de l'éradication des « réseaux » de proxénétisme venus de l'Est ou d'Afrique, une brigade supplémentaire est créée : l'USIT (Unité de soutien aux investigations territoriales), composée d'une trentaine de « cow-boys » qui vont « nettoyer » les trottoirs, de la porte de Clichy au bois de Vincennes, en moins de deux ans. Pour les prostitué(e)s sans-papiers, la LSI avait prévu de garantir l'obtention d'une carte de séjour de trois mois en échange de la dénonciation des protecteurs. Mais cette clause *a priori* humaniste, reconnaissant aux « étrangères » leur statut de victimes, est restée lettre morte. En 2004, sur 5 887 interpellations sur le territoire français, seules 11 « étrangères » ont obtenu gain de cause, tandis que des centaines d'autres migrantes du sexe finissaient devant des juridictions administratives, ne prenant en compte que leur « séjour irrégulier », et tombaient ainsi sous le coup d'un avis d'expulsion. Quant au soi-disant combat contre les organisateurs de la « traite », la baisse du nombre des condamnations depuis 2002 – n'incriminant que des

proxénètes immobiliers ou des lampistes pour proxénétisme « de soutien » – acheva de révéler le double langage. Idéologie sécuritaire aidant, on a délaissé la fastidieuse traque des « passeurs » et des mafias pour ne se consacrer qu'à la réalisation spectaculaire d'un objectif démagogique, la « tolérance zéro » envers l'immigration clandestine.

Contrairement à ce qui avait été promis, la chasse aux travailleuses du sexe sans-papiers n'a pas épargné les « anciennes » du tapin. Depuis 2003, celles qui croyaient trouver un refuge discret dans le bois de Vincennes ont subi de plein fouet un harcèlement continu : injures sexistes, gardes à vue abusives, fouilles au corps humiliantes et surtout verbalisations de leur camionnette, voire saisie dudit outil de travail. Ainsi Michèle compte-t-elle, sur ces huit derniers mois plus de 120 contraventions de 35 euros (pour stationnement illicite) ou 90 euros (pour refus d'obtenir), ce qui, cumulé avec la désertion des clients intimidés par le chantage à la délation policière, représente un manque à gagner considérable. Négociations avec les gradés des commissariats avoisinants, rédactions par des associations communautaires de chartes de « bonne conduite », actions militantes : pour l'heure, rien n'a suffi à convaincre les autorités de faire baisser la pression sur les quelques centaines de rescapées, comme si le non-dit prohibitionniste de cette politique était bien de vider ces dernières poches de prostitution sur la voie publique à Paris, comme dans d'autres capitales régionales.

Comble de l'hypocrisie, chacun sait que, depuis deux ans, cette surenchère répressive n'a fait que déplacer le problème. D'abord, nombre des prostitué(e)s chassé(e)s des Maréchaux ont migré quelques dizaines de kilomètres plus loin, vers Melun-Sénart ou en Picardie. Là-bas, leur isolement les soumet à tous les périls et à l'impunité du pire maquereautage – un racket quotidien de 300 euros, d'après la rumeur. Ensuite, une autre part des « étrangères », sans doute majoritaire, s'est vue réinstallée dans des salons de massage, bars clandestins ou encore en studio par des réseaux profitant des sites d'*escort-girls and boys* sur Internet ou des journaux de petites annonces pour poursuivre leur traite à l'abri des curiosités policières et des indignations citoyennes. Cet enfermement éloigne d'autant les « soumises » de toute perspective d'émancipation. On mesure ici le résultat de cette politique d'invisibilisation qui, à l'inverse de ses bonnes intentions, traite les « victimes » en « coupables » avant de les pousser dans les derniers retranchements d'une dépendance clandestine.

En guise d'épilogue paradoxal, il faudrait ici évoquer les marges les plus imperceptibles d'une prostitution sommée de quitter l'espace public urbain pour intégrer les formes plus policées de la web-économie ou de la

prestation de service sexuel. L'actuel impératif d'invisibilité du sexe payant, sous des prétextes moraux ou d'ordre public, correspond peut-être à une mutation plus profonde de la marchandisation des corps. De ce point de vue, personne ne saurait quantifier la part croissante de ce qu'on appelle la prostitution « occasionnelle », celle qui, sur fond de précarisation sociale, pousse telle étudiante à passer des petites annonces pour louer ses charmes, tel jeune issu de l'immigration à s'offrir quelques extras rémunérés en milieu gay, telle employée en intérim à faire l'entraîneuse en soirée ou l'effeuilleuse de peep-show. Ces marges méconnues d'une prostitution à temps partiel, cumulée avec des périodes de formation ou de chômage, soumise à la seule contrainte de la survie sociale, connaît aujourd'hui une extension évidente, facilitée par l'usage des nouveaux médias de rencontres virtuels. On gagnerait sans doute à étudier plus avant l'émergence de cet « entre-deux » prostitutionnel, qui fait apparaître une figure médiane entre les survivantes d'une prostitution « choisie » aujourd'hui menacées et les victimes de la « traite des êtres humains », subissant la double peine des sévices de leurs employeurs et d'une traque au clandestin édictée au nom d'un impitoyable regard compassionnel.

Entretien avec

Marie-Élisabeth Handman et Françoise Gil

Anthropologue, maître de conférences à l'EHESS, Marie-Élisabeth HANDMAN dirige, au laboratoire d'anthropologie sociale, l'équipe « Altérité, sexualités, santé ». Elle a coordonné l'enquête sur la prostitution parisienne commanditée par la mairie de Paris en 2002. Françoise GIL est sociologue, affiliée au laboratoire d'anthropologie sociale (CNRS). Elle a travaillé sur les comportements sexuels face à l'épidémie du sida et sur la prostitution. Elle préside l'association Femmes de droits-Droits des femmes, destinée à promouvoir les droits des prostituées.

« Le tapin sur la voie publique est sans doute condamné à disparaître »

Quelles sont à ce jour les conséquences sanitaires et humaines de ce double mouvement d'exode et de renfermement des formes traditionnelles de la prostitution de rue ?

L'une des conséquences majeures de ce double mouvement est l'abandon du préservatif, jadis systématiquement utilisé, et ce pour plusieurs raisons. Les policiers ont, dès 2003, pris l'habitude de fouiller les sacs et de confisquer les préservatifs (certains les revendaient même 1,50 € pièce à la femme interpellée), ainsi que les médicaments de femmes sous trithérapie. Certaines immigrées refusent désormais de prendre les préservatifs que leur proposent les associations de prévention, parce qu'en détenir constitue aux yeux des policiers une preuve qu'elles se prostituent. D'autres acceptent maintenant des relations non protégées, même lorsque le tarif de la passe reste bas, tant les clients se font rares (au début, ils proposaient des tarifs jusqu'à dix fois plus élevés pour obtenir une relation non protégée, dans la rue comme en appartement). Pour celles qui travaillent dans la rue, le harcèlement policier entraîne un tel stress (elles disent aller travailler avec la peur au ventre), qu'elles sont presque toutes sous médicaments (antiulcère, anxiolytiques...); plusieurs ont recours à des psys, développent des maladies de peau. Nous avons constaté le déclenchement de cancers, dont certains mortels, depuis le début de la répression. La violence physique a beaucoup augmenté de la part d'agresseurs mais aussi de clients sachant les prostituées plus vulnérables : les viols, sans vol d'argent, se multiplient y compris sur des femmes âgées de plus de cinquante-cinq ans, là aussi en appartement comme dans la rue. Par ailleurs, celles qui se sont mises à travailler en appartement rencontrent des difficultés avec leurs propriétaires qui, lorsqu'ils l'apprennent, craignent de tomber pour proxénétisme.

Par ailleurs, l'isolement des femmes obligées d'aller travailler loin ou à des heures plus tardives de la nuit, ainsi que l'arbitraire des policiers qui n'expliquent jamais pourquoi ils interpellent X et pas Y ont brisé la solidarité qui existait entre elles lorsqu'elles étaient plusieurs à travailler au même endroit et ont détérioré leur vie sociale et familiale : ainsi, elles n'osent plus prendre de rendez-vous, de peur d'être placées en garde à vue et de ne pouvoir s'y rendre, et doivent prévoir, lorsqu'elles ont des enfants, quelqu'un qui puisse aller les garder au pied levé.

Entre la figure de l'« esclave de la traite » et celle d'une « travailleuse immigrée du sexe », ne peut-on nuancer le panorama de cette prostitution aujourd'hui majoritaire, celle des dites « étrangères » ? Les profils ne sont-ils pas plus hétérogènes ?

L'arrivée des étrangères a donné lieu à nombre de fantasmes sur les réseaux mafieux, dans les médias en particulier, mais aussi et surtout parmi les abolitionnistes. Il semble pourtant que ces réseaux, s'ils existent bien, ne soient pas si nombreux ni toujours si violents qu'on l'a dit. Il s'agit le plus souvent de réseaux de passeurs et non de proxénètes. Une fois remboursées leurs dettes de passage, les femmes sont libres et travaillent pour elles-mêmes. C'est le cas, notamment des Chinoises originaires du nord de la Chine qui se prostituent

faute de trouver un emploi dignement rémunéré. Parmi les Russes, certaines possèdent un bac + 4, mais ne peuvent trouver d'emploi chez elles sans apporter l'argent de confortables pots-de-vin. Elles décident donc de se prostituer le temps d'amasser la somme nécessaire. D'autres, ce fut le cas de plusieurs Albanaises au capital scolaire moins élevé, ont été trompées par un « fiancé » qui les a mises sur le trottoir, parfois après leur avoir fait un enfant. Lorsqu'elles ont compris qu'elles n'étaient pas la « fiancée unique » de leur amoureux, elles l'ont soit dénoncé, soit abandonné en allant s'installer loin du lieu où elles avaient été conduites, afin de travailler pour leur propre compte, et de continuer à envoyer de l'argent à leur famille. Il en va de même pour les Africaines qui, pour la plupart, ne sont pas tenues par les rituels « vaudous » dont se repaissent les médias.

La chasse aux prostitué(e)s sans-papiers et l'effacement des signes extérieurs du tapin dans des centres-ville embourgeoisés font partie d'une politique ultra-sécuritaire d'ensemble. Comment ce dogme de la « tolérance zéro » a pu s'articuler avec un certain lobbying féministe, partisan de la prohibition pure et simple ?

Dans l'espace, même les parallèles finissent par se rencontrer... Il en va de même dans l'espace social. La xénophobie, fort répandue en France, se cache moins depuis que les générations qui ont connu la guerre et n'osaient plus se dire racistes, disparaissent. Les féministes, comme le reste de la population, sont soumises à un fort matraquage médiatique anti-immigration. Dans une période économique incertaine, l'étranger fait peur et le repousser sécurise. S'ajoute à cela le fait que l'une des injures qu'on adresse le plus souvent aux femmes est « putain ». Pour conserver un sentiment de supériorité, les féministes prohibitionnistes stigmatisent les véritables prostituées. Elles les considèrent soit comme des esclaves, soit comme victimes d'aliénation lorsqu'elles revendiquent leur choix et leur liberté. Le seul moyen, pour ces femmes vertueuses, de ne pas se sentir en contradiction avec leur combat féministe, est de faire disparaître l'« ennemie ». C'est pourquoi la « tolérance zéro » de Nicolas Sarkozy et le prohibitionnisme peuvent se rejoindre. Les prohibitionnistes n'ont donc rien fait pour empêcher le vote de la LSI. Mais en ce mois de mai 2006 où il est de bon ton de se démarquer du ministre de l'Intérieur, elles condescendent à critiquer les effets de la loi.

Dans un tel contexte répressif, le libre tapin sur la voie publique n'est-il pas condamné à disparaître, au bénéfice d'une conception, plus normalisée commercialement, du service sexuel à la personne par le biais d'Internet ? Dès lors, comment imaginer une législation qui encadrerait l'activité prostitutionnelle, selon cette double exigence issue du renouveau militant des travailleur(e)s du sexe : « Ni victime ni coupable » ?

Le tapin sur la voie publique est sans doute condamné à disparaître, mais Internet (qui fait fleurir les proxénètes) n'est pas le seul moyen de recruter des clients. Si les femmes obtiennent le statut de travailleuses indépendantes, pour lequel elles se mobilisent aujourd'hui, elles pourront travailler en appartement grâce surtout au téléphone.

Un tel statut leur reconnaîtrait les droits sociaux de tout travailleur, moyennant bien sûr l'assujettissement à l'impôt (auquel elles sont déjà soumises). Elles auraient le droit de travailler à plusieurs dans un même appartement sans tomber pour proxénétisme aggravé. Elles ne tiennent pas à l'ouverture d'*eros centers* car elles redoutent le salariat. Un tel statut suppose la révision des articles du Code pénal afférents au proxénétisme, dont la définition actuelle, extrêmement large, les empêche de rémunérer quelque personne que ce soit.

Pour aller plus loin

GIL Françoise, *La Prostitution de rue à Paris*. Rapport remis à Ensemble contre le sida (Sidaction), juillet 2004.

GIL Françoise, « De la prostitution... », *Gradhiva*, n° 33, 2003, p. 111.

GUILLEMAUT Françoise, *Les Femmes migrantes dans l'état des politiques publiques en Europe*, Communication aux Journées de rencontres internationales *Mobilités au féminin*, Tanger, 16 novembre 2005. Disponible sur www.cabiria.asso.fr

HANDEMAN Marie-Elisabeth et MOSSUZ-LAVAU Janine, (dir.), *La Prostitution à Paris*, La Martinière, Paris, 2005.

PHETERSON Gail, *Le Prisme de la prostitution*, L'Harmattan, Paris, 2001.

TABET Paola, *La Grande Arnaque : sexualité des femmes et échanges economico-sexuels*, L'Harmattan, Paris, 2005.

◇ Yves Pagès.